

**DELIBERATION N° 67-26**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

**Le deux mars deux mille vingt-six à dix-huit heures**, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, datée du 16 février 2026 conformément aux articles L2121-10 et L2121-12 du CGCT applicables en la matière. Secrétaire de séance : Jean-Marc LANEYRIE.

**Présents :**

SAVIGNON Joseph	MASLO Raymond	JOUBERT Thierry	BATTISTEL Marie-Noëlle
SERRE Emmanuel	LAMOUR Jérôme	GRIET Bernard	LE TRAOU Dominique
SICARD Régis	GONNORD Franck	SAURAT Coraline	PONCET Denis
BONOMI Jean-Pierre	BONNIER Eric	LANEYRIE Jean-Marc	BALMET Lucie
BARBAN Benjamin	BARI Nadine	TOSCAN Michel	JEANNIN Michel
MAUROY Claude	CIOT Xavier	STUTZ Anne	MAUGIRON Frédéric
SIMONNET Martine	FAYARD Adeline	CURT Jean-Pierre	MAUGIRON Gilbert
FAURE Philippe	DECHAUX Marie-Claire	RAVANAT Jean-Luc	BARTHELEMI Maryse
CHATTARD Arnaud	GIRARDOT Frédéric	CHARLES Christian	FOGLIA Maxence
BRUGNERA Jean-Michel	TRAPANI Mary	MENDEZ Alain	MORA Serge
GERBI Franck	LAURENS Patrick	GRAND Florence	
ROBERT Philippe	TAVERNA Philippe	PERRIN Gilda	

**Absents excusés représentés :** BRUN Sylvie (pouvoir à DECHAUX Marie-Claire), GIACOMETTI Geneviève (pouvoir à BONNIER Eric), GIRAUD Murielle (pouvoir à CURT Jean-Pierre), BALME Eric (pouvoir à SAURAT Coraline).

Nombre de délégués en exercice :	62
Nombre de délégués présents :	46
Nombre de pouvoirs :	04
<b>Nombre de délégués votants :</b>	<b>50</b>

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

**OBJET : LUDOTHEQUE JEUX RIGOLE : SUBVENTION ANNUELLE**

La ludothèque itinérante Jeux Rigole rayonne sur tout le territoire de la Matheysine, à travers :

- Des permanences régulières, gratuites et en libre accès, sur 9 communes du territoire,
- Des interventions ponctuelles pendant les vacances ou en soirée sur plusieurs communes du territoire,
- Le prêt de jeux (600 familles adhérentes),
- Des prestations d'animation pour différents partenaires (écoles, associations, etc.).

L'évaluation menée dans le cadre du Fonds d'Innovation Petite Enfance porté par l'Intercommunalité, a démontré tout l'intérêt de ce service de soutien à la parentalité et d'animation de la vie sociale.

Au vu de l'ancrage et du rayonnement de l'association sur le territoire ainsi que de son utilité sociale en lien avec plusieurs objectifs du Projet social de territoire, il est proposé une subvention de fonctionnement de 5 000 €.

Ce montant équivaut aux deux subventions versées en 2025 : 2 000 € au titre de la parentalité et 3 000 € au titre de l'animation de la vie sociale.

Il est proposé d'attribuer la subvention à la ludothèque Jeux Rigole, d'un montant de 5 000 €. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2026.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer une subvention de 5 000 € à l'association Jeux Rigole sur l'exercice 2026 ;
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget ;
- **CHARGE** Mme la Présidente et Mme la Comptable publique de l'application de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Certifiée conforme, le 2 mars 2026

**La Présidente,  
Coraline SAURAT**

**Le secrétaire de séance,  
Jean-Marc LANEYRIE**

